



Monestier de Clermont

Procès Verbal de réunion du Conseil Municipal du Lundi 4 mars 2019 à 20h00

PRESENTS

R. CHALVIN - C. FIORUCCI – E. FROMENT (21h45) - P. HUNCKLER - D JAUSSENT– L. PACCALET – P.E SOMMER
C.RIONDET – L. VIALLARD – MJ. VILLARD

ABSENTS

M.DELMAS donne pouvoir à C. RIONDET
S. GODEFROY donne pouvoir à L. PACCALET
D.PARLOUAR donne pouvoir à P. HUNCKLER
B. FILLIT donne pouvoir à MJ. VILLARD
M.LAFOSSAS

SECRETAIRE de SEANCE

MJ. VILLARD

Approbation des derniers comptes-rendus du Conseil Municipal.

A préciser sur le compte-rendu de décembre que le porteur du projet Ecole est la CCT.

Présentation du projet de la Ferme Tournesol Par Mr SCHOEBEL et Mr VALLA

Contexte et objectifs :

La ferme Tournesol fonctionne en autonomie énergétique grâce à la production d'énergie renouvelable, à une isolation efficace, et la mise en œuvre de dispositifs de stockage/restitution de calories innovants. Elle n'est pas raccordée au réseau de distribution électrique ENEDIS.

Ce projet a pour objectif d'améliorer ces performances :

- En améliorant les dispositifs existants et en développant de nouveaux systèmes (thermosiphon, béliet hydraulique, séchoir solaire pour le foin en grange, bioréacteur bactériologique Jean Pain, méthaniseur pour la production de biogaz, panneau photovoltaïque).
- En abritant sous un même bâtiment, à mi-chemin entre la serre et un bâtiment agricole traditionnel, toutes les activités de la ferme (bergerie, maraichage d'hiver, atelier, habitation). Profiter de cette organisation pour mettre en œuvre le stockage/redistribution de calories diurne (jour/nuit) grâce à l'utilisation de matériaux à forte inertie thermique, et aussi expérimenter des dispositifs de stockage/redistribution saisonnier (été/hiver).

Dans cet objectif et afin de mener à bien son projet, la ferme Tournesol a déposé une demande de subvention auprès du FEADER dans le cadre du LEADER, dans le cadre de l'innovation et la performance énergétique de l'installation de la ferme Tournesol. Le dispositif LEADER demande à ce que le projet de la ferme Tournesol ait une aide nationale à hauteur de 12% du projet. Le maire précise que la commune de Monestier de Clermont peut être considérée comme « aide nationale publique ».

Plan de financement :

La subvention, d'un montant de 3.044€ viendra en contrepartie publique d'une demande de financement FEADER dans le cadre du programme LEADER 2014 – 2020 Alpes Sud Isère.

Les 43 705€ du projet sont financés selon le plan suivant :

Autofinancement privé (40%)	17 482,00€
Contrepartie nationale publique (12%)	5 244,60€
Subvention LEADER (48%)	20 978,40€

Soit un financement global public de 60%

DELIBERATIONS

- **Convention CCT – Utilisation de la salle polyvalente de l'ancien gymnase**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de la Communauté de communes du Trièves de l'utilisation de la salle polyvalente de l'ancien gymnase pour des animations jeunesse.

Accord du CM

- **Modification statutaire soumise à autorisation préalable des Collectivités actionnaires (ART.L.1524-1 CGT)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ;

Vu le code général des Collectivités territoriales dans son article L.1524-1

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 mai 2011 autorisant la participation de la commune a capital de la société d'économie mixte des pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise (SAEM PFI)

Vu la demande en date du 15/02/2019 de la SAEM PFI sollicitant la commune de modifier les statuts de la société

Vu la décision du conseil d'administration de la SAEM PFI en date du 10 janvier 2019 décidant le principe de modifier les statuts de la société afin de permettre à un nouvel administrateur de siéger

Considérant que la modification a pour seul objectif de modifier l'article 16.1 des statuts de la SAEM PFI permettant à un administrateur représentant les actionnaires privés de siéger.

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts et décide d'autoriser Mme Caroline FIORUCCI, représentant la commune à l'assemblée générale de la SAEM PFI, d'adopter la nouvelle rédaction de l'article 16.1 des statuts, rédigé comme suit : « Article 16.1 Nombre de membres : la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à seize membres ».

- **Demande de subvention au Département - Chantier Jeunes 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de la mise en place d'un chantier Jeunes sur la commune afin d'embellir le village par des travaux de peinture. Le montant de ce projet est estimé à 4 571 €.

Accord du CM

- **Mandat donné au CDG 38 afin de développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur**

Monsieur le Maire expose : Face au renouvellement important des effectifs dans les prochaines années, le développement de l'action sociale en faveur des agents peut permettre de renforcer l'attractivité de l'emploi dans les collectivités. Cette politique permet également de lutter contre les inégalités et la précarité pour les agents en place. La loi du 19 février 2007 (article 71) a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille en les aidant à faire face à des situations difficiles en cas de maladies, d'accidents de la vie ou des situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire soit agir directement, soit faire appel aux services du Centre de gestion. Le Centre de gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts et les risques dans les domaines de la garantie maintien de salaire et de la complémentaire santé. Le décret d'application du 8 novembre 2011 de la loi du 2 février 2007 permet aux collectivités locales de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. C'est un levier afin de doter les agents territoriaux d'une couverture prévoyance, dont la majorité reste dépourvue, et de favoriser leur accès à la

santé. Le nouveau contrat cadre imposera donc une participation financière de l'employeur (les modalités de la participation seront librement déterminées par la collectivité).

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, notamment l'article 9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 et l'article 88-1,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20, 70 et 71,

Vu le décret du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide que :

La commune charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer. Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette dernière. Ces contrats couvriront les domaines de la complémentaire santé et de la garantie maintien de salaire. Les agents de la commune / intercommunalité peuvent adhérer à tout ou partie des lots auxquels a adhéré la commune / intercommunalité. Durée du contrat : 6 ans, à effet du 1er janvier 2020. Prorogation possible pour des motifs d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an.

Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ***Subvention exceptionnelle au SOU des Ecoles de Monestier de Clermont***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande exceptionnelle d'une subvention du Sou des Ecoles de Monestier de Clermont pour un montant de 293 € (structure gonflable Fête des Ecoles juin 2018).

Accord du CM

- ***Suppression de la Régie de recettes du Camping Municipal***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du camping municipal signée avec la SARL JMCM, il convient de clôturer la régie de recettes de celui.

Accord du CM

INFORMATIONS

Demande de subvention de ZIC in Trièves pour l'organisation de la Fête de la Musique.

Le Conseil Municipal est d'accord pour que la commune participe au financement de cette manifestation qui aura lieu à Monestier de Clermont (chapiteau et régisseur).

Demande de subventions :

Resp'Here : refus du CM

AAPPMA : refus du CM

RAPPORT DES COMMISSIONS

BUDGET

Présentation des projets d'investissement 2019 :

- Réfection des ponts (2018)
- Rénovation des menuiseries de l'ex-perception et de la gendarmerie
- Acquisition de bois et frais de notaire
- Matériel divers (Piscine, Noël)
- THD
- Circuit du Patrimoine
- Salle jeunes
- SEDI
- Terrain multisports

ASSAINISSEMENT

La déclaration à l'Agence de l'Eau est à faire. Il y a moins de boues.

APPEL D'OFFRE

La consultation pour les travaux de la 2^{ème} tranche du Serpaton est lancée. Date limite des offres le lundi 11 mars 2019 à 11h00.

PISCINE

Quatre candidatures pour l'instant, recherche d'un BNSSA et d'un 2^{ème} MNS à mutualiser avec Gresse en Vercors.

ARMEES-SECURITE

Cérémonie le 19 mars à 18h00.

Beaucoup de dégradations ont lieu sur la commune en ce moment. Mr VIALLARD propose de maintenir le contact avec les adolescents et éventuellement contacter les parents.

Commission de sécurité prévue pour : Agrandissement INTERMARCHE, EHPAD l'Age d'or, ALHPI.

JEPE

Le Conseil d'Ecole de la maternelle relève des problèmes de sécurité de circulation incendie.

CIMETIERE

Début des travaux de l'installation des columbariums le 20 mars.

Le problème sur la tombe EYMARD pourrait surement se résoudre en mettant de la terre sur la concession.

URBANISME-PATRIMOINE

Les travaux sur le PLU ont repris. Discussion sur les zones à risques.

Parcours patrimonial – Tous les sites sont finalisés.

Méridienne – La restauration est prévue mars/avril.

PERMIS DE CONSTRUIRE – TRAVAUX

Le projet d'acquisition du CER n'est pas réalisé.

Nettoyage de la commune le 30 mars.

Rassemblement au Col du Fau pour le maintien de la ligne SNCF GRENOBLE-GAP. Mme PARLOUAR déplore le fait qu'il n'y ai eu qu'elle seule, représentante de la commune à cette manifestation.

Covoiturage – Une enquête est lancée, départ possible Place du Champ de Foire.

Dégradations à la suite du déneigement.

LOGEMENT

Mise à disposition d'un terrain au 182 grand rue à l'association ALHPI pour un jardin potager.

Des courriers pour les impayés ont été envoyés.

COMMUNICATION

Le bulletin est à préparer mais il n'y a pas assez d'articles.

CCAS

CA le 20 février.

Difficultés de paiement pour le portage des repas.

Réflexion pour organiser une sortie plutôt qu'un Gouter pour les Anciens.

RESSOURCES HUMAINES

Un agent est en arrêt.

Accueil de deux stagiaires.

Rencontre avec la mission locale, les contrats d'avenir n'existent plus. Il existe des PEC (Parcours Emploi Compétences).

SEDI

Budget voté, leurs finances se portent bien. Perte du FACE, baisse de 6.5%.

La borne électrique de Monestier de Clermont est bien placée en terme d'utilisation.

CCT

Projet de loi sur la mobilité.

DATES À RETENIR

- 05/03 : 09 h 00 CCT Tourisme groupe de travail « plaquette sensibilisation »**
- 10 h 30 CCT Tourisme groupe de travail « films sur le pastoralisme »**
- 18 h 30 Assemblée des maires du Trièves**
- 06/03 : 19 h 00 Groupe de travail PLU**
- 07/03 : 07 h 30 Réunion de chantier Serpaton tranche 2**
- 17 h 45 CMJ**
- 18 h 00 COPIL – place aux jeunes**
- 11/03 : 18 h 30 Conseil communautaire**
- 12/03 : 09 h 00 commission sociale chemin Ferrier**
- 14/03 : 07 h 30 Réunion de chantier Serpaton tranche 2**
- 18/03 : 18 h 30 Commission permis de construire**
- 19/03 : 18 h 00 Cérémonie souvenir guerre d'Algérie et combats en Tunisie et au Maroc**
- 20/03 : 20 h 15 Groupe de travail Patrimoine**
- 21/03 : 16 h 30 Rencontre CCAS pour portage des repas**
- 26/03 : 16 h 30 Comité de pilotage MSAP**
- 19 h 30 Réunion des 4 communes**
- 01/04 : 18 h 30 Commission permis de construire**

Prochain conseil municipal : le 01 avril 2019 à 20 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.